



Mur mitoyen détruit et endommagé

Par **elyze182**, le **07/04/2008** à **22:19**

Bonjour,

J'habite dans un immeuble, qui auparavant avait un autre immeuble mitoyen collé à lui.. Il y a quelque temps, l'autre immeuble a été détruit pour pouvoir construire un immeuble avec des bureaux et supermarché..

Cependant, lorsqu'ils ont détruit l'immeuble cela a endommagé la parois du mien.. et cela a provoqué un problème d'étanchéité...

La construction a bien avancé, mais le nouvel immeuble n'est plus mitoyen car il ya un espace le séparant du mien..

Mon mur n'aurait pas du être refait pour éviter ce problème d'étanchéité ?

Vu l'état de la construction, il est impossible de faire un ravalement de façade, la seule solution serait d'avancer le toit, pour éviter tous ces problèmes d'infiltration..

Est-ce possible ?

Puis-je agir contre l'immeuble voisin pour le paiement des travaux ?

Merci de votre réponse